

*Province de Liège***BULLETIN PROVINCIAL***Périodique***Sommaire**

N° 97 <u>FETE NATIONALE ET PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS</u> <i>Circulaire de Monsieur le Gouverneur du 5 juillet 2010 relative à la Fête nationale et au pavoisement des édifices publics</i>	<i>Page</i> 234
N° 98 <u>PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS</u> <i>Circulaire de Monsieur le Gouverneur du 25 août 2010 relative au pavoisement des édifices publics</i>	236
N° 99 <u>PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS</u> <i>Circulaire de Monsieur le Gouverneur du 8 juillet 2010 relative au pavoisement des édifices publics</i>	237
N° 100 <u>COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 25 juin 2010 relatif aux cours d'eau WELKENRAEDT</i>	238
N° 101 <u>COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 25 juin 2010 relatif aux cours d'eau RAEREN</i>	238
N° 102 <u>COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 25 juin 2010 relatif aux cours d'eau PLOMBIERES</i>	238
N° 103 <u>COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 25 juin 2010 relatif aux cours d'eau OUPEYE</i>	238

<u>N° 104 COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 25 juin 2010 relatif aux cours d'eau LONTZEN</i>	239
<u>N° 105 CONSEIL CENTRAL LAÏQUE DE LA PROVINCE DE LIEGE</u> <i>Avis à donner sur le projet de budget 2011 de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège Résolution du Conseil provincial du 17 juin 2010</i>	240
<u>N° 106 SERVICES PROVINCIAUX – ENSEIGNEMENT</u> <i>Ouverture de nouvelles formations par les Instituts provinciaux d'Enseignement de Promotion Sociale 2010-2011 Résolution du Conseil provincial du 17 juin 2010</i>	241
<u>N° 107 SERVICES PROVINCIAUX – SPORT</u> <i>Règlement relatif à l'attribution de subventions provinciales en faveur du sport (amendements du règlement) Résolution du Conseil provincial du 17 juin 2010</i>	244
<u>N° 108 COLLECTES – LOTERIES - TOMBOLAS</u> <i>Collectes-Loteries-Tombolas – Autorisations accordées par le Collège provincial au cours du 1^{er} semestre</i>	248
<u>N° 109 SERVICES PROVINCIAUX – SANTE</u> <i>Modification apportée au règlement – tarif du laboratoire Santé et cadre de vie – Section Environnement – de l'Institut provincial Ernest Malvoz Résolution du Conseil provincial du 17 juin 2010</i>	250
<u>N° 110 SERVICE PROVINCIAUX – ENSEIGNEMENT</u> <i>Modification de structures dans l'Enseignement secondaire provincial de plein exercice et en alternance au 1^{er} septembre 2010 Résolution du Conseil provincial du 17 juin 2010</i>	259

N°97 FETE NATIONALE ET PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire de Monsieur le Gouverneur du 5 juillet 2010 relative à la fête nationale et au pavoisement des édifices publics

Liège, le 5 juillet 2010

*A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
A Mesdames et Messieurs les Présidents de CPAS
des communes de la région de langue française
de la Province de Liège
Pour information
A Monsieur le Commissaire d'Arrondissement*

*Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,*

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-après, le texte de la dépêche du 16 juin 2010 du Service Public Fédéral Intérieur au sujet de la célébration de la Fête Nationale du 21 juillet

*
* *

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à l'occasion de la Fête Nationale, un TE DEUM sera chanté le 21 juillet prochain dans les églises des communes de votre province.

Je vous prie, Monsieur le Gouverneur, de veiller à ce qu'en soient informées, en temps opportun les autorités de votre province.

Il va de soi que si d'autres courants religieux ou philosophiques vous font savoir qu'ils organisent une cérémonie à l'occasion de cette fête, il vous appartient également d'en informer ces autorités.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de ma considération la plus distinguée

*Pour le Ministre,
Le Chef du Protocole,
E. VAN den BUSSCHE*

*
* *

Je vous prie de vous conformer aux instructions contenues dans cette dépêche et de faire arborer le drapeau national, le drapeau de la Communauté Française et le drapeau européen, sur les édifices publics les 21, 22 et 23 juillet.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Gouverneur de la Province,

Michel FORET

N° 98 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire de Monsieur le Gouverneur du 25 août 2010 relative au pavoisement des édifices publics

Liège, le 25 août 2010

*A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
A Mesdames et Messieurs les Présidents de CPAS
des communes de la région de langue française
de la Province de Liège*

Pour information

*A Monsieur le Commissaire d'Arrondissement
Aux Directions générales, Inspections et Directions des
Etablissements et Services provinciaux*

*Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,*

En exécution des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 5 juillet 1974 concernant le pavoisement des édifices publics remplacé par l'arrêté royal du 6 septembre 1993, modifié par l'arrêté royal du 2 avril 1998, et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française, je vous prie de faire arborer le drapeau National, le drapeau de la Communauté Française et le drapeau Européen sur les édifices publics le 11 septembre, jour anniversaire de la naissance de Sa Majesté la Reine Paola.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Gouverneur de la Province de Liège

Michel FORET

N° 99 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire de Monsieur le Gouverneur du 8 juillet 2010 relative au pavoiement des édifices publics

Liège, le 8 juillet 2010

*A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
A Mesdames et Messieurs les Présidents
des Centres Publics d'Aide Sociale des Communes
de la région de langue française de la Province
de Liège*

Pour information :

A Monsieur le Commissaire d'arrondissement

*Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,*

Je vous rappelle que l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française stipule que le drapeau de la Communauté Française doit être arboré aux édifices publics de la région de langue française, le 27 septembre (jour de la Fête de la Communauté Française).

Dans la même région, il est également arboré sur les bâtiments officiels dans les mêmes conditions et aux mêmes dates que le drapeau national.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Gouverneur de la Province,

Michel FORET

N° 100 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 25 juin 2010 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 25 juin 2010 le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, la S.A. FLUXIS, Avenue des Arts, 31 à 1040 BRUXELLES, à placer une conduite pour le transport de gaz en travers et sous le ruisseau « du Vivier » n° 1-19, dans sa partie classée en 3^{ème} catégorie à HENRI-CHAPELLE, sur le territoire de la commune de WELKENRAEDT*

N° 101 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 25 juin 2010 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 25 juin 2010 le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, la S.A. FLUXIS, Avenue des Arts, 31 à 1040 BRUXELLES, à placer une conduite pour le transport de gaz en travers et sous le ruisseau « la Gueule », n° 1, dans sa partie classée en 3^{ème} catégorie à EYNATTEN, sur le territoire de la commune de RAEREN*

N° 102 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 25 juin 2010 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 25 juin 2010 le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, la S.A. FLUXIS, Avenue des Arts, 31 à 1040 BRUXELLES, à placer une conduite pour le transport de gaz en travers et sous le ruisseau « la Gulp » n° 1-01, dans sa partie classée en 3^{ème} catégorie à HOMBOURG, sur le territoire de la commune de PLOMBIERES*

N° 103 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 25 juin 2010 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 25 juin 2010 le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, la S.A. FLUXIS, Avenue des Arts, 31 à 1040 BRUXELLES, à placer une conduite pour le transport de gaz en travers et sous le ruisseau « de Hallembaye » n° 0 -07, dans sa partie classée en 3^{ème} catégorie à HACCOURT, sur le territoire de la commune d'OUPEYE*

N° 104 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 25 juin 2010 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 25 juin 2010 le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, la S.A. FLUXIS, Avenue des Arts, 31 à 1040 BRUXELLES, à placer une conduite pour le transport de gaz en travers et sous les ruisseaux « le Lontzenerbach » n° 1 -24, dans sa partie classée en 2^{ème} catégorie, et « le Grustrasserbac » dans sa partie classée en 2^{ème} catégorie sur le territoire de la commune de LONTZEN*

N° 105 CONSEIL CENTRAL LAÏQUE DE LA PROVINCE DE LIEGE

***Avis à donner sur le projet de budget 2011 de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège
Résolution du Conseil provincial du 17 juin 2010***

RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Vu la loi du 21 juin 2002 relative au Conseil Central des Communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique, aux délégués et aux établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers de communautés philosophiques non confessionnelles reconnues ;

Vu l'arrêté royal du 17 février 2004 portant le règlement général de la comptabilité des établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues et des services d'assistance morale reconnus fixant les règles relatives à la présentation des budget et comptes ;

Vu le budget 2011 arrêté par le Conseil d'Administration de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège en date du 19 avril 2010 ;

Vu l'avis favorable émis, en date du 10 juin 2010, par le Collège provincial à l'endroit des travaux d'aménagement que l'Etablissement a décidé d'entreprendre dans ses locaux sis Boulevard de la Sauvenière, 33-35 à 4000 Liège ;

Vu les pièces justificatives produites à l'appui de ce document ;

Attendu que le budget 2011 proposé peut recueillir l'avis favorable de son assemblée ;

Vu le Livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les Provinces et les dispositions non abrogée de la loi provinciale ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

Article unique : *Emet un avis favorable sur le budget de l'exercice 2011 présenté par l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège*

En Séance à Liège, le 17 juin 2010,

Par le Conseil

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

N° 106 SERVICES PROVINCIAUX – ENSEIGNEMENT

Ouverture de nouvelles formations par les Instituts provinciaux d'Enseignement de Promotion Sociale 2010-2011

Résolution du Conseil provincial du 17 juin 2010

RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège

Vu le Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale ;

Vu l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'Enseignement de Promotion sociale de régime I ;

Vu les propositions présentées par la Direction générale de l'Enseignement provincial ;

Considérant que ces propositions répondent aux dispositions légales et /ou réglementaires ;

Vu le Livre II du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation organisant les Provinces wallonnes, ainsi que les dispositions non abrogées de la Loi provinciale ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DECIDE :

Article 1^{er} – Sous réserve de l'obtention de l'accord du Ministère de la Communauté française, les créations de sections et d'unités de formation suivantes sont autorisées :

L'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de HERSTAL

Ouvertures prévues en 2010/2011

Section ouvrier maçon – 1000 p.

L'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Huy-WAREMME

Ouvertures en 2009-2010

UF Préparation pour l'obtention du permis de conduire théorique et pratique des manœuvres – 160 p.

UF Cuisine régionale wallonne – 40 p.

UF Accueil des enfants dans une structure collective : Bases méthodologiques – 160 p.

UF Technique de base pour l'entretien et la réparation de bâtiments – convention – 130 p.

*Ouvertures prévues en 2010 – 2011**Section Formation complémentaire d'agent pénitentiaire – convention – 448 p.**Section Conducteur d'autobus et d'autocar – 1020 p.**UF Accueil extrascolaire : techniques complémentaires d'animations – 20 p.**UF Accueil extrascolaire : Initiation à la lecture de contes et d'histoires pour enfants – 24 p.**UF Accueil extrascolaire : conception et animation de jeux courts – 12 p.****L'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Liège****Organisés en 2009-2010**Section Post-Graduat en intervention systémique et travail social – 755 p.**Ouvertures prévues en 2010-2011**Section Post-Graduat en intervention systémique et travail social – 755p.**UF Education à l'autonomie du patient diabétique 72 p.****L'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Seraing orientation enseignement général et économique****Organisés en 2009-2010**Préformation**Ouvertures prévues en 2010-2011**UF Assistant en logistique en unité de soins et/ou au service d'urgences – 718 p.**CESS Humanités générales – 1740 p.**UF Remédiations en mathématiques – 24 p.****L'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Seraing Supérieur****Organisations prévues en 2010/2011**Bes : Gestionnaire d'unité commerciale – 1400 p. ou 120 ECTS**Formation de Cadres de la Croix-Rouge – 80 p.**Transformation du Bachelier électromécanique finalités électromécanique et maintenance****L'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Seraing orientation technique****Organisés en 2009/2010**UF Pratique élémentaire des travaux de peinture et de revêtement des murs et des sols – 100p.**UF Technique de peintures ornementales – 354p.**UF Techniques de peintures ornementales : stage – 200p**UF Dessin assisté par ordinateur en deux dimensions – 120p.*

UF Informatique : réalisation de sites web – 80p.
 UF ESI Français 1 – 160p.
 UF ESI Français 2 – 160p.
 UF Initiation à la langue française en situation UF1 – 40 p.

Organisations prévues en 2010/2011

Unités préparatoires à l'enseignement secondaire supérieur :
 UF Remédiation en mathématiques – 100 p.
 UF Compléments de mathématiques – 120p.
 UF Remédiation en français – 120 p.
 UF Compléments de français – 80p.
 UF Insertion sociale – 100p
 UF Initiation au développement durable – 40p
 UF Tri sélectif des déchets – 40p.
 UF Energies renouvelables : panneaux solaires photovoltaïques – 80p.
 UF Energies renouvelables : panneaux solaires thermiques – 80p.
 Section Monteur-câbleur en électricité du bâtiment – 980p.
 Section Certificats d'Etudes de base (Prison de Lantin) – 520p.
 UF Habillement : techniques d'exécutions (Prison de Lantin) – 320p

L'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Verviers orientations technologiques

Ouvertures prévues en 2010-2011

Bachelier en électromécanique = 2120p.

L'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Verviers orientation commerciale

Organisés en 2009/2010

Découverte et utilisation d'un TABLEAU INTERACTIF – 40 p.
 UF Insertion professionnelle : Atelier d'image de soi – 40p.

Organisations prévues en 2010/2011

UF Préparation pour l'obtention du permis de conduire G « Tracteurs agricoles » - 142 p

En séance à Liège, le 17 juin 2010,

Par le Conseil,

La Greffière provinciale

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

N° 107 SERVICES PROVINCIAUX – SPORT

**Règlement relatif à l'attribution de subventions provinciales en faveur du sport
(amendements du règlement)
Résolution du Conseil provincial du 17 juin 2010**

RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Vu sa résolution du 20 septembre 2007 concernant le règlement relatif à l'attribution de subventions provinciales en faveur du sport ;

Vu les réflexions et suggestions émises par le Service des Sports quant au règlement relatif à l'attribution de subventions provinciales en faveur du sport ;

Attendu que ledit règlement doit être amendé tenant compte tenu de l'évolution du contexte législatif mais aussi de la politique sportive provinciale définie pour la législature 2006-2012 et ce, dans le respect de la déclaration de politique générale pour ladite législature ;

Considérant qu'il s'indique en conséquence d'amender le règlement relatif à l'attribution de subvention provinciale en faveur du sport ;

Vu les dispositions du Livre II du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation organisant les Provinces wallonnes ainsi que les dispositions non abrogées de la Loi provinciale ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er} : *Le règlement relatif à l'attribution de subventions provinciales en faveur du sport dont le texte modifié est repris en annexe et fait partie intégrante de la présente résolution est adopté. Toute version antérieure de ce règlement est par voie de conséquence abrogée au 1^{er} septembre 2010*

Article 2 : *Ce règlement amendé entre en application à partir du 1^{er} septembre 2010*

Article 3 : *La présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province de Liège.*

En séance à Liège, le 17 juin 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK



Service des Sports de la Province de Liège
Coordination Administrative

Rue des Prémontrés, 12
4000 - LIEGE
N° d'entreprise : 0207.725.104

**REGLEMENT RELATIF A L'ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS PROVINCIALES EN FAVEUR DU SPORT**
(adopté par le Conseil provincial en date du 20/09/2007 et modifié par résolution du
avril 2010)

CHAPITRE 1er. - Des conditions d'octroi des subventions.

Article 1^{er}. - Au sens du présent règlement, il faut entendre par
1° « Collège provincial de Liège » : l'Exécutif de la Province de Liège
2° « Député provincial » : le membre du Collège provincial qui a les Sports dans ses attributions ;
3° « Administration » : le Service des Sports de la Province de Liège ,12 rue des Prémontrés à
4000 LIEGE, téléphone 04 /237.91.00. Fax : 04/237.91.01
e-mail : maison.sports@provincedeliege.be

Article 2. - Le Collège provincial peut, dans les limites des crédits budgétaires prévus à cet effet, accorder des subventions en vue de favoriser l'organisation d'activités sportives ponctuelles susceptibles de servir la promotion du sport et/ou de la pratique sportive ainsi que la notoriété de la Province de Liège.

Article 3. - Peuvent bénéficier de ces subventions :
1°) les Fédérations sportives de la province de Liège ;
2°) les clubs sportifs affiliés aux Fédérations sportives provinciales visées au point ci-avant ;
3°) les villes et communes de la province de Liège ;
4°) les associations locales et communales de la province de Liège à caractère sportif.

Article 4. - Sont éligibles :

- les demandes d'intérêt strictement provincial ;
- les demandes cadrant avec la Déclaration de politique générale de la Province de Liège et le Contrat d'avenir provincial disponible sur demande auprès de l'administration ;
- les demandes s'inscrivant dans les priorités définies dans la politique sportive provinciale, avec une prédilection pour les projets non - récurrents. Une préférence sera accordée aux projets innovants, favorisant l'intégration des moins valides, la formation des jeunes sportifs et/ou des catégories sociales défavorisées ;
- les demandes s'inscrivant dans un programme fédérateur de développement du sport au niveau communal en province de Liège.

Article 5. - Sont exclus du champ d'application du présent règlement :

- 1°) les manifestations faisant ou susceptibles de faire l'objet d'une convention de partenariat entre la Province de Liège et l'organisateur;
- 2°) les frais de fonctionnement, d'équipements et d'infrastructures;
- 3°) les frais résultant de la participation à des compétitions à l'étranger, à l'exception des frais directement liés aux difficultés qu'entraînent le déplacement des personnes moins valides. A titre d'exemples, sont considérés comme directement liés :
 - les aménagements de places adaptées pour le transport des personnes moins valides;
 - l'acheminement du matériel sportif adapté;
 - les frais relatifs à l'encadrement technique et/ou médical.
- 4°) les rencontres inscrites dans le cadre des championnats officiels organisés par les Fédérations sportives;
- 5°) les fancy-fairs, kermesses, fêtes locales ou de quartier, jeu de cartes et de société, expositions canines et ornithologiques, les raids sportifs;
- 6°) les organismes commerciaux ;
- 7°) les organismes sportifs établis en dehors du territoire de la province de Liège, sauf si l'intérêt provincial est avéré ;
- 8°) les bénéficiaires de subventions antérieures qui n'auraient pas rempli les procédures légales ou réglementaires conformément aux articles L 3331-1 à L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur l'octroi et le contrôle des subventions octroyées par les communes et les provinces ou qui ont fait l'objet d'une évaluation négative confirmée par le Collège provincial de Liège;
- 9°) les manifestations poursuivant un but lucratif.

Article 6. - L'octroi d'une subvention en faveur des projets sportifs majeurs qui dépassent l'intérêt strictement provincial, est conditionné par l'intervention financière :

- de l'Etat fédéral et/ou
- de la Région Wallonne et/ou
- de la Communauté française et/ou
- de la Communauté germanophone et/ou
- d'un autre service de l'Administration provinciale de Liège et/ou
- d'une Ville ou Commune de la province de Liège.

CHAPITRE II. – De l'introduction des demandes de subventions

Article 7. - La demande de subvention est adressée à l'Administration à l'aide d'un formulaire prévu à cet effet et annexé au présent règlement. Pour être prise en considération, ladite demande doit être en la possession dudit Service provincial précité au plus tard deux mois avant la date de la manifestation ou du début de l'opération ou l'action pour laquelle la subvention est sollicitée. Ce formulaire sera accompagné :

- 1°) des comptes de l'année précédente du demandeur ;
- 2°) d'une copie des statuts si la demande est introduite par une ASBL ;
- 3°) des budgets de l'opération, de la manifestation ou de l'action sachant que ne seront pas pris en compte pour la détermination de l'éventuel subside accordé, les frais de fonctionnement, d'équipement et d'infrastructure ;
- 4°) d'une proposition de retours promotionnels consentis en faveur de la Province de Liège.

Article 8. - L'administration vérifiera la crédibilité du projet et instruira les données à l'intention du Collège provincial dont la décision sera, en toute hypothèse, notifiée par écrit au demandeur.

CHAPITRE III. – Dispositions générales

Article 9. - Le montant de la subvention provinciale sera notamment déterminé en regard de :

- 1°) l'ampleur de la manifestation de l'opération ou de l'action (locale, provinciale, régionale, internationale,...) ;
- 2°) du détail du programme de la manifestation, l'action ou l'opération;
- 3°) du budget, de la manifestation, de l'opération ou de l'action ;
- 4°) des retours promotionnels consentis à la Province de Liège.

Article 10. – Toute nouvelle demande introduite par un même organisme ne sera examinée que si tous les dossiers de demandes relevant de ce dernier sont parfaitement en ordre.

Article 11. – Les cas non prévus par le présent règlement seront souverainement tranchés par le Collège provincial de Liège.

Article 12. – Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} septembre 2010. Il remplace et abroge toutes dispositions antérieures relatives au même objet.

N° 108 COLLECTES – LOTERIES – TOMBOLAS

Collectes-Loteries-Tombolas – Autorisations accordés par le Collège provincial au cours du 1^{er} semestre 2010

<i>Nom de L'organisateur</i>	<i>Nature de L'opération</i>	<i>Date de L'autorisation</i>	<i>Période</i>	<i>Etendue territoriale</i>
<i>Asbl Saint Joseph division « Le Refuge » à Geer</i>	<i>Collectes à Domicile</i>	<i>13 janvier 2010</i>	<i>Du 05 mars Au 05 avril 2010</i>	<i>Province de Liège et principalement région de Huy-Waremme-Hannut</i>
<i>Asbl Collège Saint-Joseph à Chênée</i>	<i>Tombola</i>	<i>13 janvier 2010</i>	<i>Du 01^{er} au 26 mars 2010</i>	<i>Territoire de Chênée et des communes avoisinantes</i>
<i>Asbl « De vive voix » à Montegnée</i>	<i>Collectes à domicile</i>	<i>13 janvier 2010</i>	<i>Du 01^{er} Février au 15 mars 2010</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>Asbl « Les Chanterelles » à Esneux</i>	<i>Collectes à Domicile</i>	<i>21 janvier 2010</i>	<i>Du 12 mars au 04 avril 2010</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>Asbl « Institut des Dames de l'Instruction Chrétienne » à Liège</i>	<i>Tombola</i>	<i>21 janvier 2010</i>	<i>Du 10 mars Au 23 avril 2010</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>Asbl Centre Paroissial de Belleflamme à Grivegnée</i>	<i>Tombola</i>	<i>28 janvier 2010</i>	<i>Du 01 avril au 02 mai 2010</i>	<i>Arrondissement de Liège</i>
<i>Asbl « Les Trois Tournesols » à Rocourt</i>	<i>Collectes à domicile</i>	<i>28 janvier 2010</i>	<i>Du 20 février au 10 avril 2010</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>Institut Ste Julienne à Fléron</i>	<i>Tombola</i>	<i>25 février 2010</i>	<i>01^{er} au 28 mars 2010</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>Institut Saint Laurent à Waremme</i>	<i>Tombola</i>	<i>25 février 2010</i>	<i>30 avril au 04 juin 2010</i>	<i>Arrondissement de Waremme</i>
<i>Institut des Dames l'Instruction Chrétienne à Liège</i>	<i>Tombola</i>	<i>14 avril 2010</i>	<i>Prolongation Jusqu'au 12 mai 2010 de la période de vente des billet pour sa tombola dont l'autorisation avait été</i>	<i>Province de Liège</i>

			<i>donnée en séance du 21 janvier 2010</i>	
<i>« Fonds de soutien de l'école primaire et maternelle du Sartay » à Embourg</i>	<i>Tombola</i>	<i>Du 06 mai 2010</i>	<i>06 au 29 mai 2010</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>Comité des Fêtes de l'Institut Notre Dame à Heusy</i>	<i>Tombola</i>	<i>03 juin 2010</i>	<i>1^{er} octobre au 01^{er} décembre 2010</i>	<i>Arrondissement de Verviers</i>
<i>Spendet uns Licht und Liebe VoE, à Eupen</i>	<i>Collectes à domicile</i>	<i>10 juin 2010</i>	<i>01^{er} octobre 2010 au 31 janvier 2011</i>	<i>Ville d'Eupen et Communes de Kelmis, Lontzen et Raeren</i>
<i>Comité de l'Ecole Fondamentale de l'Enfant Jésus à Juprelle</i>	<i>Tombola</i>	<i>10 juin 2010</i>	<i>01^{er} novembre 2010 au 21 janvier 2011</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>Comité de la Grande Tombola du Centre Scolaire St François Xavier à Verviers</i>	<i>Tombola</i>	<i>10 juin 2010</i>	<i>01^{er} octobre au 21 novembre 2010</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>Asbl Centre Scolaire Libre de Waremme à Waremme</i>	<i>Tombola</i>	<i>10 juin 2010</i>	<i>01^{er} septembre au 15 octobre 2010</i>	<i>Province de Liège</i>

N° 109 SERVICES PROVINCIAUX – SANTE**Modification apportée au règlement –tarif du laboratoire Santé et cadre de vie – Section environnement – de l'Institut provincial Ernest Malvoz****Résolution du Conseil provincial du 17 juin 2010****RESOLUTION***Le Conseil provincial de la Province de Liège**Vu sa résolution du 20 décembre 2007 fixant le tarif applicable à partir du 1^{er} janvier 2008 aux prestations effectuées par le laboratoire de microbiologie alimentaire dépendant de l'Institut Ernest Malvoz ;**Vu la décision du Collège du 2 juillet 2009 visant à autoriser le laboratoire à appliquer une remise de 40 % aux communes productrices d'eau de consommation humaine dès les 50^{ème} échantillon au lieu du 100^{ème} par dérogation au règlement-tarif et subordonnant la pérennisation de la mesure à la production d'un rapport d'évaluation de son application ;**Vu le rapport d'évaluation démontrant l'efficacité de la mesure temporairement mis en place, dont le Collège provincial a pris acte lors de sa séance du 1^{er} avril 2010 ;**Considérant qu'il convient, en conséquence, d'adapter le tarif concerné de sorte qu'il intègre la remise de 40% dès 50 échantillons analysés pour les communes productrices d'eau de consommation humaine ;**Considérant que la révision des règlements-tarifs fait partie des mesures visant à optimiser les recettes adoptées par le Collège le 24 avril 2008 dans le cadre de son plan stratégique de gouvernance ;**Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;**Sur proposition du Collège provincial ;***ARRETE :****Article 1^{er}** – *Le règlement-tarif du laboratoire Santé et Cadre de vie – secteur environnement – de l'Institut Ernest Malvoz est approuvé tel que modifié en son article 1^{er}, section V – dispositions diverses : « remises », comme annexé à la présente.***Article 2.** – *La présente résolution produira ses effets le huitième jour après son insertion au Bulletin provincial et sa mise en ligne sur le site de la Province de Liège**En séance à Liège, le 17 juin 2010**Par le Conseil,**La Greffière provinciale**La Présidente,**Marianne LONHAY**Josette MICHAUX*

**Règlement-tarif du laboratoire Santé et Cadre de vie
- section environnement -
de l'Institut provincial Ernest Malvoz**

Article 1^{er}. Les tarifs en vigueur au laboratoire Santé et Cadre de vie de l'Institut Ernest Malvoz sont fixés comme suit :

LABORATOIRE SANTE ET CADRE DE VIE

Secteur Environnement

I. Déchets - Sols

Paramètres physico-chimiques

Prix unitaire en €

Nitrates sur eau contact	15,30 €
Nitrites sur eau contact	15,30 €
Ammonium sur eau contact	15,30 €
Azote Kjeldahl	25,92 €
Azote organique	0,00 €
Azote total	0,00 €
Bromures sur eau contact	15,30 €
Brome total	23,00 €
Chlorures sur eau contact	15,30 €
Chlore total	23,00 €
Chrome 6+	19,85 €
Cyanures totaux	33,63 €
Cyanures libres	33,63 €
Détergents anioniques	33,76 €
Détergents cationiques + non ioniques	50,00 €
Fluorures solubles sur eau contact	15,30 €
Fluor total	23,00 €
Hydrocarbures totaux, vrais, polaires	61,06 €
Indice phénol	33,63 €
Iode total (bombe)	23,00 €
Phosphates totaux sur eau contact	33,38 €
Ortho-phosphates sur eau contact	15,30 €
Sulfates sur eau contact	15,30 €
Sulfites sur eau contact	15,30 €
Sulfures sur eau contact	33,63 €
Soufre total	23,00 €
Fraction Soluble	7,44 €
Résidu sec 105 °C	10,87 €
Résidu sec 180 °C	21,62 €
Résidu calc. 600 °C	21,62 €
Résidu calc. 1000 °C	21,62 €
% Solvants + eau	39,72 €
Eau (Dean Stark)	28,85 €

Métaux

Aluminium (Al)	14,00 €
Antimoine (Sb)	14,00 €
Argent (Ag)	14,00 €
Arsenic (As)	14,00 €
Baryum (Ba)	14,00 €
Béryllium (Be)	14,00 €
Bismuth (Bi)	14,00 €
Bore (B)	14,00 €
Cadmium (Cd)	14,00 €
Calcium (Ca)	14,00 €
Chrome (Cr)	14,00 €
Cobalt (Co)	14,00 €
Cuivre (Cu)	14,00 €
Etain (Sn)	14,00 €
Fer (Fe)	14,00 €
Lithium (Li)	14,00 €
Magnésium (Mg)	14,00 €
Manganèse (Mn)	14,00 €
Mercuré (Hg)	14,00 €
Mobybdène (Mo)	14,00 €
Nickel (Ni)	14,00 €
Phosphore total (P)	14,00 €
Plomb (Pb)	14,00 €
Potassium (K)	14,00 €
Sélénium (Se)	14,00 €
Silicium (Si)	60,00 €
Sodium (Na)	14,00 €
Strontium (Sr)	14,00 €
Tellure (Te)	14,00 €
Thallium (Tl)	14,00 €
Titane (Ti)	14,00 €
Vanadium (V)	14,00 €
Zinc (Zn)	14,00 €

Paramètres Organiques

Aniline + dérivés	173,53 €
Chlorophénols	173,53 €
GC/MS Screening	173,53 €
GC/MS/Head Space	173,53 €
HMA'S	60,00 €
HPA (16 EPA)	305,06 €
HPA (6 Borneff)	144,77 €
Hydrocarbures C ₁₀ -C ₄₀	130,00 €
Nitriles	123,95 €
PCB's	126,77 €
Pesticides organochlorés	133,86 €
Pesticides organophosphorés	268,47 €
Phénols + dérivés	173,53 €
Trihalométhane	48,00 €
V.O.C's (53 constituants)	182,00 €

II. Eaux

Paramètres physico-chimiques

	Débit compteur	0,00 €
	Prélèvement échantillonneur (temps ou débit)	55,63 €
#	Température (sur site)	2,38 €
#	pH sur site	2,53 €
#	pH au labo	2,53 €
#	Alcalinité (TAP + TAM)	22,08 €
#	Bicarbonates (HCO ₃ ⁻)	0,00 €
	Carbonates (CO ₃ ⁻)	0,00 €
	Hydroxyles (OH)	0,00 €
#	Chlore libre (site et labo)	9,44 €
#	Chlore total (site)	9,44 €
#	Dureté totale	11,00 €
#	Agressivité= pH + TAP + TAM + TH + Cond.	30,00 €
#	CO ₂	11,00 €
#	Conductivité (site et labo)	7,09 €
#	O ₂ (dissous) (site et labo)	9,10 €
#	O ₂ (% saturat.) (site et labo)	9,10 €
#	DBO ₅ totale	22,88 €
	DBO ₅ décantée	28,95 €
	DBO ₅ soluble	28,95 €
	DCO totale	26,04 €
	DCO décantée	32,11 €
	DCO soluble	32,11 €
#	Matières en suspension	11,00 €
#	Matières sédimentables. 120'	6,07 €
	Matières extractibles chloroforme	30,60 €
	Matières extractibles éther de pétrole	30,60 €
	Matières extractibles trichloroéthylène	30,60 €
#	Indice permanganate	15,30 €
#	Ammonium (NH ₄)	5,32 €
#	Nitrates	5,32 €
#	Nitrites	5,32 €
#	Azote N Kjeldahl	25,92 €
	Azote N Kjeldahl décanté	29,46 €
	Azote N organique	0,00 €
	Azote N total	0,00 €
#	Anions (liste Rég. Wall. 4 constituants)	32,00 €
#	Bromures	15,30 €
#	Bromates	15,30 €
#	Chlorures	15,30 €
#	Chrome hexavalent	19,85 €
#	Cyanures totaux	33,63 €
#	Cyanures libres	33,63 €
#	Détergents anioniques	33,76 €
	Détergents cationiques + non ioniques	50,00 €
#	Fluorures solubles	15,30 €
#	Indice phénol	33,63 €
	Iodures	15,30 €
	Iodates (IO ₃ ⁻)	15,30 €
#	Ortho-phosphates	15,30 €
#	Phosphates totaux PO ₄ (O + P)	33,38 €
#	Sulfates	15,30 €
#	Sulfites	15,30 €

	Sulfures	33,63 €
#	Résidu sec 105 °C	10,87 €
#	Résidu sec 180 °C	21,62 €
#	Résidu calc. 600 °C	21,62 €
#	Résidu calc. 1000 °C	21,62 €
	Matières volatiles totales	21,62 €
#	Turbidité	4,91 €
	Odeur	1,21 €
	Saveur	1,21 €
#	Couleur	15,30 €
	Acides humiques	7,65 €
	Demande en Chlore	20,86 €
	Putrescibilité	9,10 €
#	Urée (piscines)	15,30 €
	Examen microscopique	18,46 €

Métaux

#	Aluminium (Al)	10,00 €
#	Antimoine (Sb)	10,00 €
#	Argent (Ag)	10,00 €
#	Arsenic (As)	10,00 €
#	Baryum (Ba)	10,00 €
#	Béryllium (Be)	10,00 €
	Bismuth (Bi)	10,00 €
#	Bore (B)	10,00 €
#	Cadmium (Cd)	10,00 €
#	Calcium (Ca)	10,00 €
#	Chrome (Cr)	10,00 €
#	Cobalt (Co)	10,00 €
#	Cuivre (Cu)	10,00 €
#	Etain (Sn)	10,00 €
#	Fer (Fe)	10,00 €
#	Lithium (Li)	10,00 €
#	Magnésium (Mg)	10,00 €
#	Manganèse (Mn)	10,00 €
#	Mercure (Hg)	10,00 €
#	Molybdène (Mo)	10,00 €
#	Nickel (Ni)	10,00 €
#	Phosphore total (P)	10,00 €
#	Plomb (Pb)	10,00 €
#	Potassium (K)	10,00 €
#	Sélénium (Se)	10,00 €
	Silicium (Si)	10,00 €
#	Sodium (Na)	10,00 €
#	Strontium (Sr)	10,00 €
#	Tellure (Te)	10,00 €
#	Thallium (Tl)	10,00 €
	Titane (Ti)	10,00 €
#	Vanadium (V)	10,00 €
#	Zinc (Zn)	10,00 €

Paramètres Organiques

	Aniline + dérivés	173,53 €
	Chlorophénols	173,53 €
#	GC/MS Screening	173,53 €

	GC/MS / Purge & Trap	173,53 €
	HMA'S	52,00 €
	HPA (16 EPA)	305,06 €
#	HPA (6 Borneff)	144,77 €
	Hydrocarbures C ₁₀ -C ₄₀	130,00 €
	Nitriles	123,95 €
#	PCB'S	126,77 €
#	Pesticides organochlorés	133,86 €
	Pesticides organophosphorés	268,47 €
	Phénols + dérivés	173,53 €
	Trihalométhanes	40,00 €
	V.O.C's (53 constituants)	173,53 €
	Chloroforme	37,18 €
	Pesticides (Liste Rég. Wall.)	350,00 €
	V.O.C.'s (liste Rég Wall. 8 constituants) incl. les THM	64,00 €

Bactériologie

#	Bactéries coliformes	14,00 €
	Clostridium perfringens (y compris les spores)	24,98 €
	Clostridium sulfito-réducteurs	10,00 €
	Coliformes thermotolérants (fécaux)	10,61 €
#	Entérocoques intestinaux	8,49 €
	Entérocoques intestinaux (NPP)	30,00 €
#	Escherichia coli	10,61 €
	Escherichia coli (NPP)	30,00 €
#	Legionella spp. et Legionella pneumophila (eaux chargées)	50,00 €
	Legionella spp. et Legionella pneumophila (eaux propres)	50,00 €
#	Microorganismes revivifiables 22°C	1,66 €
#	Microorganismes revivifiables 36°C	1,66 €
#	Microorganismes revivifiables 37°C	1,66 €
#	Pseudomonas aeruginosa	10,61 €
	Recherche de Salmonelles	18,00 €
	Spores d'anaérobies sulfito-réducteurs	10,00 €
#	Staphylocoques pathogènes	8,49 €
#	Streptocoques fécaux (piscines-eaux de baignade)	8,49 €

Sous traitance

A O X	165,00 €
T O C	35,00 €

Paramètres accrédités

III. Denrées alimentaires

Paramètres Chimiques

	Valeur calorique	82,55 €
# (2)	Protéines totales	23,65 €
# (3)	Lipides totaux	26,71 €
	Cholestérol dans les œufs	150,00 €
# (6)	Vitamine E (alpha-tocophérol) dans les oeufs	124,00 €
# (7)	Caféine dans cafés & dérivés	114,00 €
	Humidité-Matières sèches	13,22 €
	Matières minérales-Cendres	13,39 €

Glucides réducteurs (avant hydrolyse)	21,42 €
Glucides réducteurs (après hydrolyse)	32,13 €
Chondroïtine	35,00 €
Indice de Peroxyde	15,30 €

- # (2) Dosage des protéides totaux dans les œufs et produits dérivés
- # (3) Dosage des lipides totaux dans les œufs et produits dérivés
- # (6) Dosage Alpha-tocophérol dans les œufs et produits dérivés
- # (7) Dosage de la caféine dans cafés liquides, moulus et lyophilisés

Profil des acides gras

# (4)	Profil des acides gras dans les œufs et poudre d'œufs	141,89 €
# (5)	Profil des acides gras dans les Huiles-Phospholipides-Aliments	141,89 €
	Profil des acides gras dans les matières grasses animales ou végétales	141,89 €
	Profil des acides gras dans le beurre & produits laitiers	141,89 €
	Profil des acides gras dans la gelée royale	141,89 €

- # (4) Profil des acides gras par GLC-FID dans les œufs
- # (5) Profil des acides gras dans les huiles végétales

Céréales et produits dérivés

# (8)	Déoxynivalénol (DON) (EIA)	158,00 €
# (9)	Déoxynivalénol (DON) (LC-MS-MS)	158,00 €
	Ochratoxine A (EIA)	131,00 €
	Aflatoxines (EIA)	131,00 €

- # (8) DON dans froment, orge, orge maltée, avoine et maïs-screening
- # (9) DON sur farine de maïs -confirmation quantitative par LC-MS-MS

Miels et produits dérivés

Streptomycine	80,32 €
Chloramphenicol	80,32 €

Alcools

Substances volatiles	154,30 €
Ethanol	78,98 €
Methanol	84,33 €
n-propanol	78,98 €
iso-butanol	78,98 €
Alcool amylique	78,98 €
Alcool iso-amylique	78,98 €
Acétate d'éthyle	78,98 €
n-butanol	78,98 €
Butanol-2-ol	78,98 €
Acétaldéhyde	78,98 €
Acétal	78,98 €
Iso-propanol	78,98 €

Métaux

# (1)	Arsenic (As)	14,00 €
#	Cadmium (Cd)	14,00 €
#	Cobalt (Co)	14,00 €
#	Cuivre (Cu)	14,00 €

#	Manganèse (Mn)	14,00 €
#	Mercuré (Hg)	14,00 €
#	Nickel (Ni)	14,00 €
#	Plomb (Pb)	14,00 €
#	Sodium (Na)	14,00 €
#	Strontium (Sr)	14,00 €
#	Vanadium (V)	14,00 €

(1) Dosage de ces métaux dans les légumes (pois, épinards, haricots, carottes)

Microbiologie

#	Anaérobies sulfite-réducteurs	14,00 €
	Bacillus cereus	16,50 €
	Bactéries lactiques	10,00 €
	Candida albicans	18,00 €
	Clostridium perfringens	25,00 €
	Coliformes fécaux (prélèvement doigts)	6,50 €
#	Coliformes thermotolérants (fécaux)	6,50 €
#	Coliformes totaux	6,50 €
#	Entérobactéries	6,50 €
#	Escherichia coli	6,50 €
	Examen microscopique	6,39 €
#	Germes aérobies totaux à 30°C	6,50 €
	Germes aérobies totaux à 37°C (prélèvement doigts)	6,50 €
	Germes anaérobies totaux	20,00 €
	Germes psychrotrophes	6,50 €
	Identification de germes	14,29 €
	Identification de moisissures	14,29 €
	Identification de moisissures à partir de prélèvement de surface	38,67 €
	Levures	6,50 €
#	Listeria monocytogenes (dénombrement)	43,50 €
#	Listeria monocytogenes (recherche)	28,00 €
	Moisissures	6,50 €
	Pseudomonas spp.	20,83 €
	Recherche de contaminants	12,86 €
#	Salmonelles (recherche sur 10 gr)	21,00 €
#	Salmonelles (recherche sur 25 gr)	28,00 €
	Spores aérobies totales	6,50 €
	Spores anaérobies totales	20,00 €
#	Spores d'anaérobies sulfite-réducteurs	14,00 €
#	Staphylocoques à coagulase positive-dénombrement	10,00 €
#	Staphylocoques à coagulase positive-recherche	28,00 €
	Température sur site	2,38 €

IV. Prélèvements particuliers

Air

Chloramines dans l'air	25,16 €
------------------------	---------

Prélèvement de surface

Germes aérobies totaux	6,50 €
------------------------	--------

Céramiques

Plomb après migration	14,00 €
Cadmium après migration	14,00 €

V. Dispositions diverses

Déplacements

Zone 1 - 0 à 5 km depuis l'Institut	3,96 €
Zone 2 - 5 à 10 km depuis l'Institut	4,96 €
Zone 3 - 10 à 25 km depuis l'Institut	7,90 €
Zone 4 - 25 à 40 km depuis l'Institut	12,32 €
Zone 5 - Au-delà de 40 km depuis l'Institut	16,36 €

Prélèvements

Par heure	32,00 €
-----------	---------

Remises

Aux Services publics et établissements assurant des services d'intérêt général, lorsqu'il y a une prépondérance de l'autorité publique dans leur gestion et/ou leurs finances	20%
A partir du 5° échantillon	30%
A partir du 100° échantillon	40 %
A partir du 50° échantillon aux communes productrices d'eau de consommation humaine	40%
N.B. : les remises ne sont pas cumulables	

Article 2. – Le tarif précité est revu annuellement en fonction des fluctuations de l'indice santé selon la formule :

Taux de base X « indice santé » du mois de janvier de l'année précédant l'année civile concernée

143,92 (indice du mois de janvier 2007)

Article 3. – Le Laboratoire peut soumissionner pour des marchés publics de services ; lorsque les conditions du cahier spécial des charges sortent du cadre du présent règlement-tarif, il sollicite pour chaque cas particulier, l'autorisation de faire la soumission auprès du Collège provincial.

Article 4. – Tout cas exceptionnel ou non prévu dans le présent règlement sera tranché par le Collège provincial sur avis de la Direction du Service concerné.

N° 110 SERVICES PROVINCIAUX – ENSEIGNEMENT

Modification de structures dans l'Enseignement secondaire provincial de plein exercice et en alternance au 1^{er} septembre 2010

Résolution du Conseil provincial du 17 juin 2010

RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Vu le Décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice ;

Vu le Décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'enseignement secondaire ;

Vu le Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre ;

Vu le Décret du 8 mars 1999 portant approbation de profils de formation tels que définis à l'article 6 du décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'Enseignement secondaire ;

Vu le Décret du 31 mai 2000 portant confirmation du répertoire des options groupées, le Décret du 31 mars 2004 portant confirmation de certains profils de formations spécifiques définis conformément à l'article 6 du décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'Enseignement secondaire ;

Vu le Décret du 1^{er} juillet 2005 portant confirmation de certains profils de formation définis conformément à l'article 6 du décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'Enseignement secondaire ;

Vu le Décret du 20 juillet 2006 portant diverses mesures en matière d'enseignement obligatoire, d'enseignement supérieur, de culture et d'éducation permanente ;

Vu le Décret du 24 octobre 2008 portant confirmation de certains profils de formation définis conformément à l'article 6 du Décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'Enseignement secondaire ;

Vu le Décret du 23 mai 2008 portant confirmation du répertoire des options groupées dans l'Enseignement secondaire ;

Vu les Arrêtés du Gouvernement de la Communauté française portant exécution des dispositions susvisées ;

Vu la Circulaire ministérielle numéro 2968 du 07/01/2010 informant les Pouvoirs organisateurs de la prochaine adoption d'un Arrêté du Gouvernement de la

Communauté française portant approbation des créations et/ou transformations de sections qui ne sont actuellement pas reprises au sein des dispositions applicables ;

Considérant qu'il y a lieu, en vue de la rentrée scolaire de septembre 2010, de restructurer l'Enseignement secondaire de plein exercice et l'Enseignement secondaire en alternance ;

Vu les propositions présentées à cet effet par le Collège provincial ;

Considérant que ces propositions répondent aux dispositions décrétales et/ou réglementaires ;

Vu le Livre II du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les Provinces wallonnes et les dispositions non abrogées de la loi provinciale ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

DECIDE :

Article 1^{er} - *Les fermetures, transformations et programmations d'orientations d'études dans l'enseignement secondaire provincial, telles que reprises aux tableaux joints en annexe, sont approuvés avec effet au 1^{er} septembre 2010 ;*

Article 2 - *Le Collège provincial est chargé des modalités d'application de la présente décision. Il pourra notamment :*

- 1. modifier, s'il échet, le programme et la grille-horaire de toute section ou option, pour les mettre en concordance avec les exigences de la Communauté française, en matière d'agrégation ou de subventions et pour le bien de l'Enseignement ;*
- 2. subordonner l'ouverture des sections et leur maintien en activité, dans l'avenir, à l'existence de populations scolaires suffisantes pour l'obtention des subsides de la Communauté française, en concordance avec les normes de celle-ci ;*

Article 3 - *La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Liège.*

En séance à Liège, le 17 juin 2010,

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2010	TRANSFORMATIONS au 01/09/2010	REOUVERTURES au 01/09/2010	DEROGATIONS au 01/09/2010	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2010
A.P. FLEMALLE	3 ^{ème} d G, 5 ^{ème} a OBS Sciences économiques 4p	NEANT	NEANT	3 ^{ème} d G, 5 ^{ème} a OBS Sciences économiques 4p	F 2 ^{ème} d G 3 ^{ème} a Education physique A garçons

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2010	TRANSFORMATIONS au 01/09/2010	REOUVERTURES au 01/09/2010	DEROGATIONS au 01/09/2010	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2010
EP HERSTAL	2 ^{ème} d P, 3 ^{ème} a Electricité R 2 ^{ème} d TT, 3 ^{ème} a Electronique- informatique R 2 ^{ème} d TQ, 3 ^{ème} a Micro-technique R ² 3 ^{ème} d TQ, 5 ^{ème} a Technicien en usinage ORGANISATION EN PLEIN EXERCICE ET EN ALTERNANCE 3 ^{ème} d TQ, 5 ^{ème} a Technicien des Industries du bois R2 2 ^{ème} d P, 3 ^{ème} a Mécanique garage R ORGANISATION EN PLEIN EXERCICE ET EN ALTERNANCE	NEANT	NEANT	NEANT	F 2 ^{ème} d TQ Mécanique automobile R

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2010	TRANSFORMATIONS au 01/09/2010	REOUVERTURES au 01/09/2010	DEROGATIONS au 01/09/2010	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2010
EP HERSTAL	<p>3^{ème} de P, 7^{ème} a B Complément en soudage sur tôles et tubes ORGANISATION EN ALTERNANCE</p> <p>3^{ème} de TQ, 7^{ème} a TQ Technicien en maintenance et diagnostic automobiles ORGANISATION EN ALTERNANCE</p> <p>Organisation en alternance par doublement de l'orientation d'études existant en plein exercice : 3^{ème} de P, 5^{ème} a Ouvrier qualifié en construction G-O</p>				

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2010	TRANSFORMATIONS au 01/09/2010	REOUVERTURES au 01/09/2010	DEROGATIONS au 01/09/2010	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2010
EP HUY	<p>3^{ème} d P. 5^{ème} a Mécanicien d'entretien ORGANISATION EN ALTERNANCE</p> <p>3^{ème} d P. 7^{ème} a B Menuisier en PVC- Alu ORGANISATION EN ALTERNANCE</p> <p>Organisation en alternance par dédoublément de l'orientation d'études existant en plein exercice :</p> <p>3^{ème} d P. 5^{ème} a Ouvrier qualifié en construction G-O</p>	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2010	TRANSFORMATIONS au 01/09/2010	REOUVERTURES au 01/09/2010	DEROGATIONS au 01/09/2010	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2010
EP SERAING	<p>2^{ème} de TT, 3^{ème} de Scientifique industrielle : Electromécanique</p> <p>3^{ème} de TQ, 5^{ème} de Technicien du froid ORGANISATION EN PLEIN EXERCICE</p> <p>3^{ème} de P, 5^{ème} de Assistant en maintenance PC-réseaux R2 ORGANISATION EN ALTERNANCE</p> <p>3^{ème} de TQ, 7^{ème} de TQ Technicien en maintenance et diagnostic automobiles ORGANISATION EN ALTERNANCE</p> <p>3^{ème} de P, 7^{ème} de B Aide soignante ORGANISATION EN ALTERNANCE</p>	NEANT	<p>3^{ème} de P, 7^{ème} de B Menuisier en PVC Alu ORGANISATION EN ALTERNANCE</p> <p>3^{ème} de TQ, 5^{ème} de Technicien du froid ORGANISATION EN ALTERNANCE</p> <p>3^{ème} de TI, 5^{ème} de Scientifique industrielle : Electromécanique</p>	3 ^{ème} de P, 5 ^{ème} de Assistant en maintenance PC-réseaux R2	<p>3^{ème} de P, 7^{ème} de B Complément en Gériatrie ORGANISATION EN ALTERNANCE</p> <p>S</p>

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2010	TRANSFORMATIONS au 01/09/2010	REOUVERTURES au 01/09/2010	DEROGATIONS au 01/09/2010	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2010
EP VERVIERS	<p>2^{ème} d TT, 3^{ème} a Sport-études (à titre conservatoire)</p> <p>3^{ème} d TT, 5^{ème} a Electronique-informatique - R</p> <p>3^{ème} d TQ, 5^{ème} a Technicien en construction et travaux publics</p> <p>3^{ème} d P, 7^{ème} a B Installateur en chauffage central</p> <p>3^{ème} d P, 7^{ème} a B, Carrossier spécialisé</p>	<p>3^{ème} d P, 5^{ème} a Mécanicien garagiste transformée en 3^{ème} d P, 5^{ème} a Mécanicien automobile ORGANISATION EN PLEIN EXERCICE ET EN ALTERNANCE</p>	<p>2^{ème} d P, 3^{ème} a Mécanique polyvalente R</p> <p>3^{ème} d TQ, 7^{ème} a TQ, Technicien en maintenance de systèmes automatisés industriels, ORGANISATION EN ALTERNANCE</p>	<p>3^{ème} d TT, 5^{ème} a Electronique-informatique - R</p>	NEANT

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2010	TRANSFORMATIONS au 01/09/2010	REOUVERTURES au 01/09/2010	DEROGATIONS au 01/09/2010	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2010
EP VERVIERS	<p>3^{ème} d P, 7^{ème} a B Complément en soudage sur tôles et sur tubes</p> <p>Création d'une option supplémentaire (pas de programmation) au 2^{ème} d TT, 3^{ème} a Sport-études : basket</p> <p>Création d'une option supplémentaire (pas de programmation) au 3^{ème} d TT, 5^{ème} a Sport-études : basket</p>				

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2010	TRANSFORMATIONS au 01/09/2010	REOUVERTURES au 01/09/2010	DEROGATIONS au 01/09/2010	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2010
IPEA LA REID	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	F 3 ^{ème} d G, 7 ^{ème} a, Préparatoire à l'Enseignement supérieur sciences

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2010	TRANSFORMATIONS au 01/09/2010	REOUVERTURES au 01/09/2010	DEROGATIONS au 01/09/2010	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2010
IPES HESBAYE	<p>2^{ème} d TQ, 3^{ème} a Restauration R²</p> <p>3^{ème} d P, 5^{ème} a Conducteur d'autobus et d'autocars R²</p> <p>2^{ème} d P, 3^{ème} a Boucherie-charcuterie R²</p> <p>3^{ème} d P, 5^{ème} a Boucher-charcutier R²</p> <p>Création d'une option supplémentaire (pas de programmation) au</p> <p>2^{ème} d TT, 3^{ème} a Sport-études : volley</p>	NEANT	NEANT	<p>2^{ème} d P, 3^{ème} a Boucherie-charcuterie R²</p> <p>3^{ème} d P, 5^{ème} a Boucher-charcutier R²</p>	<p>F 3^{ème} d P, 7^{ème} a B Menuisier en PVC-Alu</p> <p>S 3^{ème} d P, 7^{ème} a B Complément en maintenance d'équipements techniques</p>

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2010	TRANSFORMATIONS au 01/09/2010	REOUVERTURES au 01/09/2010	DEROGATIONS au 01/09/2010	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2010
IPES HERSTAL	<p>2^{ème} d P, 3^{ème} a Confection R (à titre conservatoire)</p> <p>3^{ème} d TT, 5^{ème} a Sciences appliquées (à titre conservatoire)</p> <p>3^{ème} d P, 5^{ème} a Restaurateur R2</p> <p>Mathématique 6p, 3^{ème} d, 5^{ème} a TT Sciences appliquées</p> <p>2^{ème} d IQ, 3^{ème} a Techniques sciences R</p> <p>3^{ème} d IQ, 5^{ème} a Technicien en bandage – orthèse – prothèse – chaussures orthopédiques</p>	NEANT	NEANT	<p>3^{ème} d TT, 5^{ème} a Sciences appliquées (à titre conservatoire)</p> <p>3^{ème} d P, 5^{ème} a Restaurateur R2</p> <p>2^{ème} d P, 3^{ème} a Confection R (à titre conservatoire)</p>	<p>F 3^{ème} d P, 7^{ème} a B Complément en monitorat pour collectivité d'enfants</p> <p>S 3^{ème} d P, 7^{ème} a B. Complément en gériatrie</p>

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2010	TRANSFORMATIONS au 01/09/2010	REOUVERTURES au 01/09/2010	DEROGATIONS au 01/09/2010	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2010
IPES HUY	Organisation en alternance par dédoublément de l'orientation d'études existant en plein exercice : 3 ^{ème} d P., 5 ^{ème} a Aide familiale	NEANT	3 ^{ème} d P., 5 ^{ème} a Aide familiale	NEANT	F 2 ^{ème} d TQ Secrétariat - Tourisme R

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2010	TRANSFORMATIONS au 01/09/2010	REOUVERTURES au 01/09/2010	DEROGATIONS au 01/09/2010	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2010
IPES SERAING	<p>2^{ème} d TT, 3^{ème} a Sport-études R (rugby)</p> <p>3^{ème} d TT, 5^{ème} a Sport-études R (rugby)</p> <p>3^{ème} d TQ, 7^{ème} a TQ Esthéticien social ORGANISATION EN PLEIN EXERCICE ET EN ALTERNANCE</p> <p>Organisation en alternance par dédoublement de l'orientation d'études existant en plein exercice :</p> <p>3^{ème} d P, 7^{ème} a B Complément en pédicurie-manucurie</p>	NEANT	<p>3^{ème} d TT, 5^{ème} d Arts</p> <p>3^{ème} d P, 7^{ème} a B Complément en pédicurie-manucurie</p>	NEANT	NEANT

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2010	TRANSFORMATIONS au 01/09/2010	REOUVERTURES au 01/09/2010	DEROGATIONS au 01/09/2010	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2010
IPES VERVIERS	2 ^{ème} d TQ, 3 ^{ème} a Secrétariat- tourisme R	NEANT	NEANT	2 ^{ème} d TQ, 3 ^{ème} a Secrétariat- tourisme R	NEANT

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2010	TRANSFORMATIONS au 01/09/2010	REOUVERTURES au 01/09/2010	DEROGATIONS au 01/09/2010	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2010
LYCEE TECHNIQUE PROVINCIAL J.BOETS	2 ^{ème} d TQ, 3 ^{ème} a Techniques sciences R 3 ^{ème} d TQ, 5 ^{ème} a Technicien chimiste 3 ^{ème} d P, 5 ^{ème} a Aide familiale (à titre conservatoire)	NEANT	NEANT	3 ^{ème} d P, 5 ^{ème} a Aide familiale (à titre conservatoire)	NEANT

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2010	TRANSFORMATIONS au 01/09/2010	REOUVERTURES au 01/09/2010	DEROGATIONS au 01/09/2010	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2010
IPES SPECIALISE DE MICHEROUX	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT